

Peintre applicateur de revêtements

RNCP32235 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	233
Formacode(s)	22472, 22412
Code(s) ROME	F1609
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet professionnel "Peintre applicateur de revêtements" intervient essentiellement dans le cadre de travaux de rénovation, d'amélioration de l'habitat et de travaux neufs.

Il met en oeuvre des peintures, des revêtements, des produits à effets décoratifs, à l'intérieur des bâtiments (logements individuels, collectifs, locaux industriels et tertiaires), souvent dans des locaux occupés et à l'extérieur sur façade.

Il est amené à exercer des activités à caractère esthétique (couleurs, matières, textures, etc...), à caractère technique de mise en oeuvre (matériaux, revêtements, etc...) et à caractère organisationnel (organisation rationnelle du poste de travail), qui lui permettront de conseiller le client.

Il prépare la réception du chantier, les impératifs de qualité technique et esthétique, de délais et de résultat économique l'obligent à effectuer, à chaque phase, un contrôle du travail et à signaler les anomalies constatées.

Enfin, il exerce son activité dans le respect des règles de l'art relatives à la mise en oeuvre des matériaux en garantissant la santé, la sécurité des intervenants, la qualité de vie au travail et le respect de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP32235BC01 — U11 Etude et préparation d'un ouvrage

LISTE DE COMPÉTENCES

Collecter et classer des informations

Analyser et décoder des documents techniques

Réaliser un diagnostic de l'existant, des relevés

Proposer des solutions adaptées

Quantifier les besoins pour un ouvrage

Evaluer les risques et proposer les mesures de prévention

Réaliser des croquis techniques

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC02 — U12 Réalisation d'un projet esthétique et architectural

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les caractéristiques stylistiques et esthétiques d'un ouvrage

Rechercher et traduire graphiquement des propositions esthétiques

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC03 — U13 Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Sécuriser les déplacements

Réaliser l'installation de chantier

Installer et sécuriser les postes de travail en hauteur et les moyens d'accès

Réaliser des raccords

Replier le chantier

Communiquer avec les interlocuteurs du chantier

Animer une petite équipe

Rendre compte de ses interventions

Effectuer des contrôles

Assurer la maintenance préventive des matériels

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC04 — U20 Réalisation de travaux de finition

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser la zone d'intervention

Préparer les supports

Implanter, traverser

Poser des profils, des éléments de décoration

Appliquer les produits

Poser les revêtements muraux

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC05 — U31 Pose d'un revêtement de sol

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser des revêtements de sol

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC06 — U32 Traitement de façades

LISTE DE COMPÉTENCES

Traiter les façades

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC07 — U41 Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution

Expérimenter, simuler

Critiquer un résultat, argumenter

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC08 — U42 Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Rechercher, extraire et organiser l'information
Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
Expérimenter, simuler
Critiquer un résultat, argumenter
Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral et à l'écrit
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC09 — U50 Expression et connaissance du monde

LISTE DE COMPÉTENCES

Français et histoire-géographie :
Produire et analyser des discours de nature variée
Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32235BC10 — U60 Langue vivante

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL :
S'exprimer oralement en continu
Interagir en langue étrangère
Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bâtiment (aménagement-finition)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Peintre, poseur de revêtements

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 930 €
Selon la branche	6 000 € – 7 140 €
Prise en charge	Branches concernées
6 930 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 140 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 115 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP1005

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38740

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
CNDP ONISEP
Légifrance pour les textes réglementaires
<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32235/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	125
Montant total engagé	150 000 €
Coût moyen par dossier	1 200 €
Durée moyenne	21 h
Période	09/2021 – 04/2023
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	1 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.